



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3534-2026-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3534-2026-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 17 août 2026, le projet de règlement 3534-2026-1 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels 3461-2024 concernant un nouvel usage admissible de service professionnel comme usage principal dans la zone H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées	Zones contiguës
1	Rendre admissible, dans la zone rurale H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer, la présence d'un usage principal de service professionnel, contingenté à un seul immeuble dans la zone (art.77.4); Ajouter le contenu minimal des documents exigés, pour déposer une demande d'usage conditionnel pour un usage de service professionnel comme usage principal dans la zone H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer (art. 77.5). Prévoir les critères d'évaluation pour évaluer un usage conditionnel de service professionnel comme usage principal dans la zone H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer (art. 77.6)	H115	C112-1, H113, H114-1, H116, H117, H118, F119, H122, H123

Ce projet de règlement concerne la zone H115.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 3 septembre 2026 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contiguës, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 18 août 2026

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière